

Description de l'action

Le Service municipal de santé scolaire (SMSS) intervient auprès des enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2 selon cinq axes :

- la réalisation du bilan de santé de 6 ans, obligatoire selon le Code de la Santé Publique,
- le suivi des élèves par des examens à la demande et des dépistages systématiques,
- la prévention de l'échec scolaire,
- l'intégration des enfants porteurs d'un handicap,
- les interventions pour la protection de l'enfant en danger ou victime de mauvais traitements,
- une approche globale de la promotion et de l'éducation à la santé.

En poursuivant 3 objectifs :

- la réussite scolaire pour tous,
- la prévention précoce en santé,
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Et en adaptant les moyens dédiés au service en fonction des besoins des enfants scolarisés identifiés.

z Période

Non précisé

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Direction de la Santé publique (DSP) – Ville de Villeurbanne

z Rôle de la collectivité

Assurer la délégation de service de l'Education nationale sur le territoire communal

z Budget

Non précisé

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Les actions du service municipal se déclinent en fonction des quartiers selon le principe d'universalisme proportionné. Les dépistages et les actions collectives de promotion de la santé sont réalisés dans toutes les écoles mais les pratiques sont adaptées d'une école à l'autre. Les temps infirmiers sont majorés dans les écoles les plus en difficultés ; par ailleurs un certain nombre d'indicateurs de santé, social et environnementales sont suivis chaque année.

z Pour plus d'informations

Pascale Colom, Médecin directeur de la santé publique

pascale.colom@mairie-villeurbanne.fr